

MÉDIATIONS CULTURELLES MTL

Rencontre d'information

Montréal  Québec 



Médiations culturelles MTL

Présentation du
nouveau programme

Service de la culture de la Ville de Montréal
Septembre 2018



- Contexte et fondements
- Présentation du nouveau programme
- Conditions de réussite
- Période de questions
- Réseautage et vernissage

Contexte

- La médiation culturelle à la Ville de Montréal depuis 2005
- Fusion de trois programmes
- Allègement du processus de dépôt
- Soutien des projets de manière plus structurante
- Favoriser les quartiers culturels
- Soutenir la culture numérique participative



Fondements

L'**approche** retenue à la Ville de Montréal valorise :

- Le contact de proximité, direct et personnalisé;
- Une prise en compte de la diversité des publics, de leurs savoirs et de leurs capacités;
- L'expérimentation de formes de participation culturelle innovantes.

Cette approche prend en compte les **enjeux** suivants :

- L'éducation artistique;
- L'inclusion sociale;
- L'éducation populaire;
- L'ancrage local dans les communautés et les quartiers;
- Le développement territorial.

La médiation culturelle s'inscrit dans une perspective de changement et rejoint les objectifs transversaux de
l'Agenda 21 de la culture.





Objectifs du programme

- Favoriser l'accès à la culture, la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle montréalaise et l'engagement des artistes dans leurs communautés
- Valoriser les projets interculturels et inclusifs pour rejoindre les personnes éloignées de l'offre culturelle professionnelle
- Contribuer au développement culturel sur tout le territoire
- Soutenir la culture numérique participative

Volets

Soutiens annuels

VOLET 1 : Médiations artistiques et culturelles

Soutiens pluriannuels

(pour 2 ans – renouvelable 1 fois: max. 4 ans)

VOLET 2 : Engagement dans les communautés et dans les quartiers

VOLET 3 : Culture numérique participative

Mentorat

Jumelage d'organismes et accompagnement



Populations ciblées

Les projets soumis ciblent plus particulièrement les populations éloignées de l'offre culturelle ou plus vulnérables :

- Les personnes issues des communautés culturelles;
- Les Autochtones;
- Les personnes vulnérables;
- Les personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- Les résidents de quartiers hors du centre;
- Les personnes éloignées de l'offre culturelle parmi les enfants, les adolescents, les aînés, les familles, etc.)



Caractéristiques des projets admissibles

- La découverte artistique **conjuguée** à l'expérimentation active:
 - animation pédagogique – initiation - atelier d'expérimentation – cocréation - résidence d'artiste – accompagnement – discussion - sortie culturelle - diffusion, etc.
- Des interactions et des rencontres **personnalisées**;
- La mise en oeuvre de moyens d'accompagnement **adaptés** aux spécificités des communautés culturelles ainsi qu'aux divers groupes sociaux;

Exemples de projets sur le site
montreal.mediationculturelle.org



Caractéristiques des projets admissibles

(suite)

- L'expérimentation de formes de participation culturelle **innovantes**;
- La **durée** des projets (un projet de durée moyenne ou de longue durée a plus d'impact);
- Les pratiques **ancrées** dans leur milieu et participatives;
- Les partenariats **durables**.

Exemples de projets sur le site
montreal.mediationculturelle.org



Organismes admissibles

- Organisme à but non lucratif incorporé depuis un an à la date de dépôt;
- Exercer une activité culturelle professionnelle régulière dans les secteurs suivants : arts de la scène, arts visuels, métiers d'art, arts numériques, littérature, édition, production audiovisuelle, architecture, patrimoine
- Avoir leur siège social sur le territoire de la Ville;
- Être en règle avec les différents services de la Ville.



Organismes non admissibles

- Les organismes en situation d'infraction en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
- Les organismes recevant une subvention annuelle supérieure à 375 000 \$ de la Ville de Montréal (Service de la culture, arrondissements et Conseil des arts de Montréal) ou du gouvernement du Québec (MCC, CALQ, SODEC).
- Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle.
- Les organismes de loisir.



Partenaires admissibles

Le **principal partenaire** doit être :

- Un organisme à but non lucratif;
- Issu du milieu communautaire, de l'intervention sociale ou des secteurs de l'éducation, de la santé ou de la recherche.

Les **tiers partenaires** du projet peuvent être :

- Issus du milieu municipal (maisons de la culture, bibliothèques, Espace pour la vie, parcs, etc.);
- Des institutions artistiques, culturelles ou patrimoniales.



Projets admissibles

- Les projets doivent correspondre aux objectifs du programme;
- Un organisme peut soumettre deux projets la même année : dans le volet I (annuel) et dans le volet II ou III (pluriannuel). 2 soutiens par année maximum;
- Un projet ne peut faire pas l'objet de 2 demandes auprès du Service de la culture;
- Volets pluriannuels : les lettres de confirmation des partenaires sont obligatoires;
- Dates de réalisation des projets : entre mars 2019 et février 2020.



Aide financière

- **Financement annuel (volet I)**
 - Un même projet peut recevoir du financement annuel jusqu'à un maximum de 4 fois;
 - 20 000 \$ max (couvre 85 % des dépenses)
- **Financement pluriannuel (volets II et III)**
 - 30 000 \$ max /an pour un total de 60 000 \$ (couvre 85 % des dépenses);
 - 2 fois seulement: 2^e demande dégressive équivalente à 75%
- **Contribution des partenaires :**
 - Recommandée pour les partenaires;
 - Obligatoire si le partenaire est un établissement ou une institution.
- **Aide financière déposée en 2 versements:**
90 % + 10 % à l'approbation du bilan



Dépenses admissibles

- Développement, mise en place et réalisation des activités;
- Documentation et promotion directement liées au projet;
- Les dépenses pour l'achat de matériel nécessaire à la réalisation du projet et les frais de location d'équipement;
- Les frais liés à l'évaluation du projet et au partage des apprentissages.





Dépenses non admissibles

- Dépenses liées directement à la programmation régulière et aux dépenses de fonctionnement;
- Les frais de production ou de diffusion professionnelles, sauf lorsque justifiés dans les projets de cocréation;
- Les dépenses d'un projet déjà soutenu par le Service de la culture.

Critères d'évaluation

- **Volet I : 4 catégories**
 - Qualité générale du projet
 - Populations participantes
 - Impacts du projet
 - Expertise de l'organisme
- **Volet II et III : 5 catégories**
 - Les 4 critères du volet I
 - Critère supplémentaire :
Partenariats



Critères d'évaluation

Qualité générale du projet

- Démontrer la concordance avec les objectifs du programme;
- Le type de médiation culturelle proposée : contexte, concept, participation, nombre d'activités, durée du projet;
- La qualité des démarches artistiques et culturelles ou patrimoniales avec lesquelles les participants seront en contact – la nature des contacts avec les œuvres et les créateurs;
- La prise en compte des caractéristiques des quartiers ciblés (volet II);
- La qualité des démarches participatives proposées en culture numérique (volet III).



Critères d'évaluation

Populations participantes

- La pertinence et le caractère inclusif des populations ciblées pour participer au projet;
- La qualité des apprentissages proposés aux participants;
- L'éthique et l'équité : le respect des populations participantes.



Critères d'évaluation

Impacts du projet

- Les retombées sur les participants, les milieux et les pratiques;
- La qualité d'apprentissage par la découverte des arts et l'expérimentation active;
- La pertinence du processus d'évaluation des résultats et des indicateurs (qualitatifs, quantitatifs);
- La continuité des projets sous différentes formes et le potentiel structurant de l'initiative proposée (volets II et III).



Critères d'évaluation

Expertise de l'organisme

- L'expérience de l'organisme en médiation culturelle avec la population;
- La clarté et la pertinence du budget en regard des impacts envisagés;
- La capacité de l'organisme à mettre en œuvre et à réaliser le projet;
- La stratégie envisagée pour mettre en valeur et faire rayonner les diverses actions et réalisations liées au projet.



Critères d'évaluation

Partenariats (volets II et III)

Volet II

La pertinence et la qualité des partenariats en fonction des communautés et des quartiers ciblés;

Volet III

La pertinence et la qualité des partenariats en fonction de l'aspect collaboratif des projets numériques.





Documents à soumettre

Documents obligatoires

PDF 1

Le formulaire de demande de soutien, dûment complété et signé

PDF 2

Les documents de présentation

PDF 3

Les documents administratifs

Principaux changements

- Fusion des trois programmes
- Valorisation des projets sur tout le territoire de la ville;
- Renforcement des partenariats;
- Soutien des projets sur plusieurs années;
- Ajout d'un volet de mentorat pour les organismes;
- Augmentation du montant maximal de subventions et ajout d'un apport de l'organisme;
- Comité d'évaluation élargi;
- Critère d'admissibilité du 375 000 \$.



Conditions de réussite

La prise de connaissance préalable et approfondie des caractéristiques du public visé

L'importance des liens avec la communauté locale

La première étape du processus avec les partenaires : définition commune du projet et des rôles de chacun

L'importance de communiquer clairement les objectifs du projet aux participants

La capacité d'adaptation pour faciliter les échanges mutuels et favoriser un contexte de découverte

Partage des principes éthiques pour le respect des populations participantes





Échéancier

Date limite de dépôt des projets
lundi 29 octobre 2018, 17 h

Nouveau

Par courriel seulement à

mediationculturelle@ville.montreal.qc.ca



Questions ?



Merci pour votre présence !

Une présentation de Danièle Racine
Commissaire à la médiation culturelle
Service de la culture, Ville de Montréal
danieleracine@ville.montreal.qc.ca

19 septembre 2018
À la maison de la culture Claude-Léveillé

Crédits photo

Circuit-Est centre chorégraphique, OBORO (photo
Josée Brouillard), Danse Carpe Diem/Emmanuel
Jouthe, Fondation Jean-Pierre Perreault,
Patsy Van Roost et Bertrand Laverdure